

QUE FAIT LE/LA RESPONSABLE DE PROJET (RP) ?

EN BREF :

Il·Elle coordonne l'équipe et il·elle assure la réalisation du projet d'accueil dans chaque lieu d'accueil extrascolaire.

PLUS PRÉCISÉMENT

Coordonner l'équipe, c'est :

- être sur le terrain et disponible pour renforcer une équipe, encadrer une activité, communiquer avec les enfants et les parents, répondre aux demandes des accueillant·e·s ;
- organiser le travail des équipes d'accueillant·e·s (horaires, espaces investis, groupes d'enfants, ...), assurer un rôle de direction ;
- animer des temps de réunion pour réfléchir ensemble à ce qui peut être amélioré, aux moyens pour surmonter les difficultés rencontrées et pour évaluer les actions réalisées ; organiser la concertation de l'équipe ;
- définir les modalités en cas d'urgence ;
- développer l'esprit d'équipe, l'entraide et la cohésion entre professionnel·le·s ;
- communiquer aux équipes toute information qui les concerne ;
- identifier les besoins de formation continue pour chaque accueillant·e et pour l'équipe en général et construire un plan de formation ;
- encadrer des stagiaires en formation
- gérer la dimension administrative (dont le respect du décret Accueil Temps Libre) et financière de l'accueil ;
- représenter ses équipes dans différents lieux, être susceptible de représenter son secteur d'activité en CCA et être partenaire du programme CLE ;

Encart pour aller plus loin : [Notre plan de formation APEF](#)

Réaliser le projet d'accueil, c'est :

- d'abord se l'approprier et donner à l'équipe et à chaque accueillant·e les moyens de se l'approprier en y faisant référence lors des réunions d'équipe, lors du choix des actions à entreprendre ;
- créer un espace d'accueil et des aménagements qui rencontrent les besoins des enfants et les objectifs du projet d'accueil ;
- organiser des activités variées qui permettent à chaque enfant de disposer de temps libre ou de prendre part à des activités structurées ;
- veiller à l'accessibilité et à la qualité d'accueil
- penser la communication et les contacts avec les parents ou avec les personnes qui confient l'enfant ;
- entreprendre des partenariats avec d'autres intervenants dans la sphère de l'animation, mobiliser des ressources extérieures.

QU'EST-CE QU'UN ACCUEIL DE QUALITÉ ? :

voir le [Code de qualité de l'ONE](#) et le [référentiel psychopédagogique pour des milieux d'accueil de qualité](#).

> CONDITION D'ACCÈS À LA FONCTION : Quel diplôme ?

Au minimum un diplôme de l'enseignement supérieur social, psychopédagogique ou en éducation physique au moins de type court, de plein exercice ou de promotion sociale.

D'autres formations sont aussi reconnues pour l'accès à la fonction comme les brevets (BCCV, BAGIC, ...) : [voir fiche Mon carnet de bord professionnel](#)

Un doute, une question sur la validité d'un diplôme pour la fonction ?



Contactez l'ONE : accueil-extrascolaire@one.be

D'AUTRES OUTILS POUR ALLER PLUS LOIN



- [Le référentiel psycho-pédagogique pour des milieux d'accueil de qualité](#) ;
- [La brochure "Quel projet d'accueil pour les enfants de 0 à 12 ans et + ?"](#) ;
- [Responsabilités, Dominos dynamiques](#) ;
- [Mômes en santé](#).

LES TEXTES DE RÉFÉRENCES



- [Décret Accueil Temps libre \(ATL\)](#)
- [Le Code de qualité de l'ONE](#)
- [La convention internationale des droits de l'enfant](#)